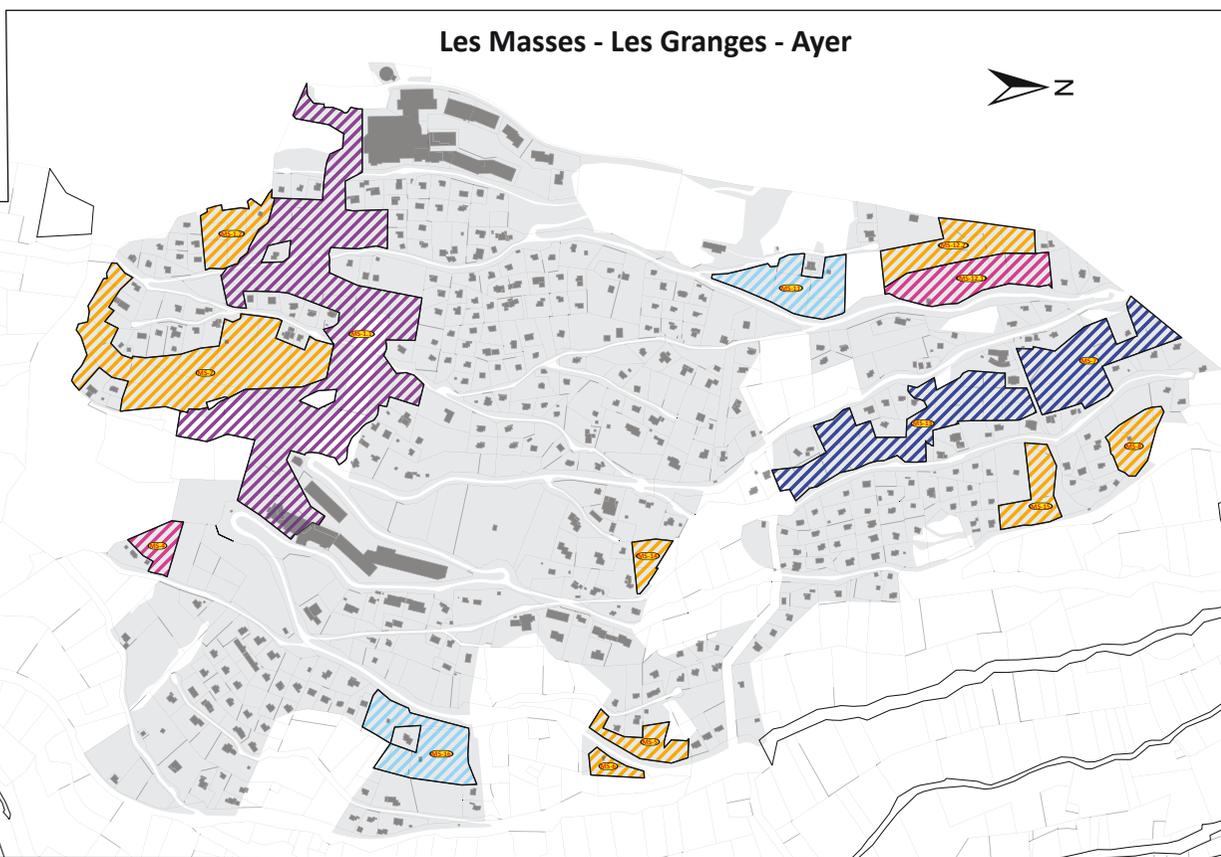
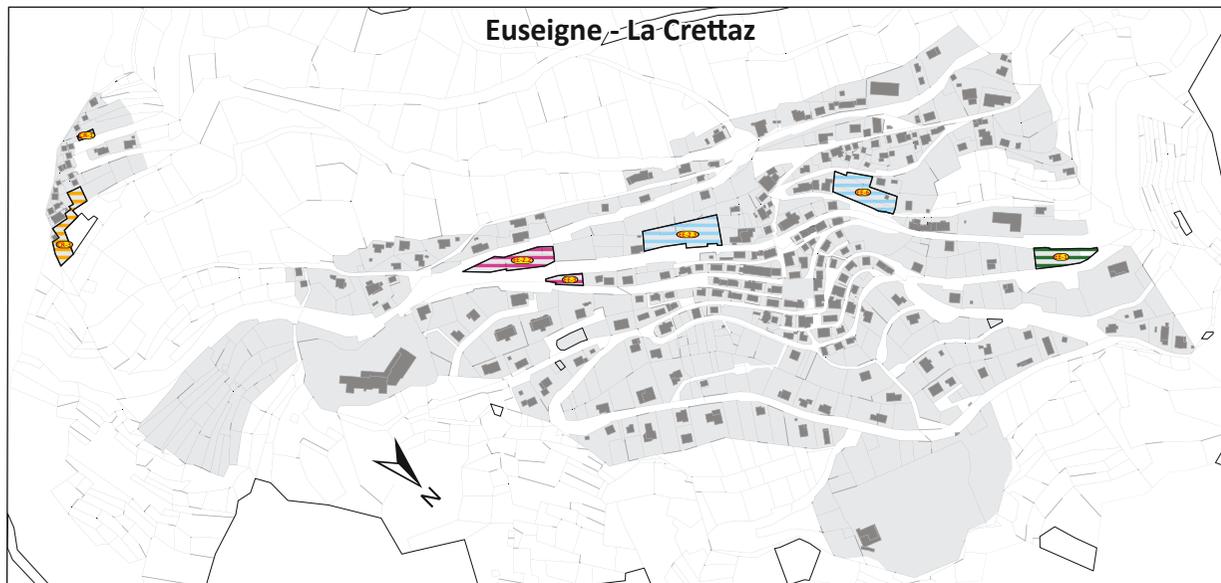
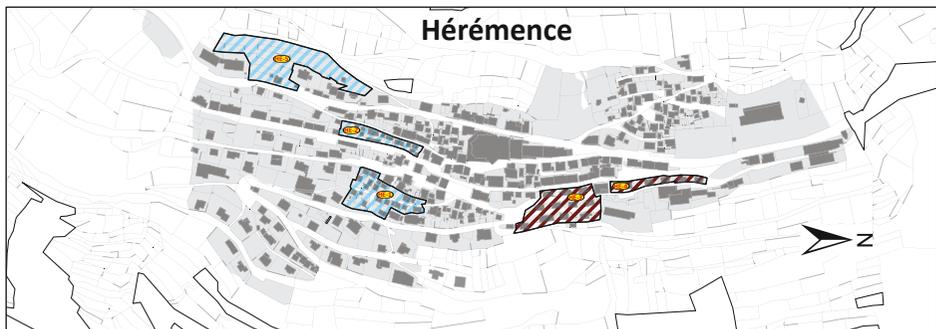


# Introduction de zones réservées (Publication au BO du 11 novembre 2022)



- Zones réservées 2022**
- Justification zone réservée 2022**
- Secteurs en déficit d'équipement et/ou zones à aménager, PAD obligatoire à coordonner avec la commune
  - Secteurs en déficit d'équipement et/ou zones à aménager, développement 15 à 30 ans
  - Secteur en lien avec les réflexions de mise en valeur touristique des Pyramides
  - Réflexion sur les secteurs destinés à la pratique d'activités sportives et touristiques
  - Secteurs des nouveaux quartiers agricoles
  - Secteurs faisant l'objet d'une réflexion sur une modification d'affectation
  - Secteurs potentiels de redimensionnement de la zone à bâtir
- Emprise de la zone constructible selon PAZ homologué en 1998**
- Emprise de la zone constructible selon PAZ homologué en 1998

